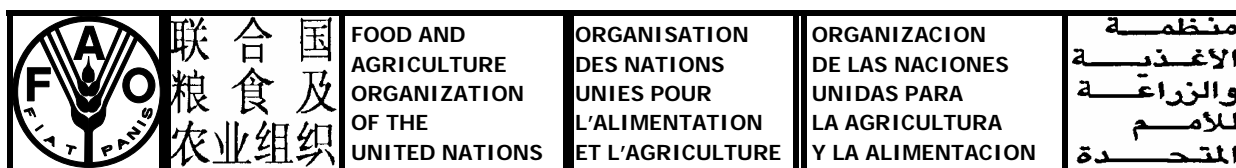


October 2005



Agenda Item 5

COMMISSION DES STATISTIQUES AGRICOLES POUR L'AFRIQUE
Dix neuvième Session
MAPUTO, MOZAMBIQUE, 24 - 27 OCTOBRE 2005
STATISTIQUES COMMUNAUTAIRES ET BASES DE DONNÉES LOCALES : APPLICATION AU DOMAINE DE L'AGRICULTURE Par Xavier CHAROY, consultant

Le programme de recensement de l'agriculture pour la décennie 2010 que la FAO s'apprête à publier contient deux idées force sur lesquelles sera basée la présente communication :

1. la statistique agricole doit être conçue comme une composante du système statistique national ; en d'autres termes, la statistique agricole doit utiliser les éléments du SSN qui peuvent lui être utiles, en évitant ainsi une duplication des efforts et un gaspillage financier ; à l'inverse, elle peut alimenter le système statistique national avec des données qui peuvent être utiles à l'étude d'autres secteurs ;
2. il est important, pour l'analyse des résultats des enquêtes agricoles, et en particulier du recensement, de disposer, en plus des données sur les exploitations agricoles et leur activité, de données dites « communautaires », portant sur les communautés humaines dans lesquelles se situent ces exploitations (villages, campements, etc.).

Ce sont ces deux idées et leurs implications qu'on va développer dans le présent document avec l'ambition de montrer comment le besoin de données communautaires pour l'analyse des résultats d'un RGA peut favoriser l'intégration des statistiques agricoles dans le système statistique national.

I - Données communautaires

Par « communauté » on entend un ensemble d'habitations plus ou moins groupées, considéré comme ayant une personnalité, traditionnelle ou administrative, qui le distingue des autres. On utilise souvent pour les désigner les termes « villages » ou « localités ». Les « données communautaires » sont des informations concernant les infrastructures et équipements (voies d'accès, accès à l'eau et à l'électricité, écoles, centres de santé, infrastructures socio-économiques) disponibles dans chaque communauté ou à proximité de celle-ci ; en cas d'absence d'une infrastructure, on peut s'informer de la distance à laquelle se trouve la plus proche ou celle qui est le plus utilisée par la population de la localité.

On peut dès maintenant saisir l'intérêt qu'il peut y avoir à analyser les résultats d'un recensement de l'agriculture en croisant les données d'exploitations avec celles de la localité où elles sont situées. On pourra, par exemple, chercher à déterminer s'il existe une relation entre la proximité d'une route ou l'existence d'une

décortiqueuse de riz et les caractéristiques des exploitations (superficie, cultures pratiquées, rendements obtenus).

Evoquer les données communautaires n'est pas chose nouvelle. En effet, depuis longtemps, de telles données sont recueillies dans le cadre des RGPH, lors de l'opération préparatoire dite de « cartographie » qui a pour objet de situer sur des cartes les lieux de vie de la population, c'est-à-dire les villages ou localités, ceci en vue de délimiter les zones de dénombrement et d'organiser les opérations de collecte. Les agents de terrain qui effectuent ce travail de cartographie remplissent alors pour chaque communauté identifiée un questionnaire qu'on appellera « questionnaire localité ».

Mais, même si des données communautaires ont été recueillies depuis longtemps, leur exploitation a le plus souvent été faible, que ce soit pour elles-mêmes ou croisées avec les données socio-démographiques issues des recensements. Parmi les raisons de ce manque d'intérêt pour les données communautaires, la plus recevable est qu'elles ont un intérêt limité lorsqu'elles sont présentées sous forme de tableaux statistiques et qu'on ne disposait pas des systèmes d'information géographiques (SIG) qui en permettent maintenant la présentation sous forme de cartes. Cette raison ayant maintenant disparu, certains pays ont réalisé à l'occasion du dernier RGPH un important travail de numérisation cartographique qui a permis la publication d'atlas socio-démographiques.

II - Un exemple : le pré-recensement du Togo en 1996

Un exemple original peut donner une idée plus concrète de ce qui peut être fait en matière de collecte de données communautaires. En 1996, le Togo souhaitait réaliser un recensement de l'agriculture mais ne disposait d'aucune base de sondage utilisable, le dernier recensement de population étant trop ancien. La FAO, qui apportait une assistance technique au Togo a proposé que soit réalisé un pré-recensement de façon à disposer d'une base de sondage adaptée et à jour. Cette opération comportait deux volets : le premier était assez semblable au questionnaire village des RGPH, mais comportait en plus quelques questions qualitatives sur l'agriculture, le deuxième consistait en un dénombrement sommaire de la population. Ainsi un échantillon représentatif de la population, stratifié en fonction de critères démographique et agricoles, a pu être tiré.

Le pré-recensement du Togo a été réalisé conjointement par le service de statistiques agricole du Ministère de l'agriculture et la Direction de la Statistique du Ministère du Plan – qui y a bien vu un moyen d'obtenir des données sur la population en l'absence d'un recensement démographique qui ne trouvait pas de financement. On a assisté à un travail conjoint sur un sujet d'intérêt partagé et les deux parties y ont trouvé leur avantage. La publication des données communautaires recueillies lors du pré-recensement s'est faite sous forme d'une douzaine de tableaux. Mais ces données n'ont pas fait l'objet d'un traitement utilisant les systèmes d'information géographiques (SIG), ces puissants outils n'étaient pas aussi diffusés à l'époque qu'ils le sont maintenant.

III - Intégration des statistiques agricoles dans le Système Statistique National

Aucun des domaines qui sont du ressort de la statistique publique n'est totalement indépendant des autres ; la statistique agricole n'échappe pas à la règle. L'ignorer conduit soit à une duplication des efforts, à un gaspillage des ressources au risque de parvenir à des résultats non concordants, soit à l'inaction complète pour cause d'isolement et de manque de moyens. On peut donner deux exemples de relation entre la statistique agricole et celle qui porte sur les autres domaines : *a*) les enquêtes agricoles contiennent souvent des éléments sur les ménages agricoles qui peuvent intéresser l'ensemble des sous domaines de la statistique démographique et sociale (sexe et âge, niveau d'instruction, activité hors agriculture, etc.) ; *b*) certaines productions agricoles, en générale de faible volume et de grande valeur, en général pratiquées dans les jardins familiaux, sont mieux saisies à travers des enquêtes sur les conditions de vie que par des enquêtes agricoles.

L'intégration des différents domaines dans le système statistique national peut être réalisée de différentes façons complémentaires. L'une est de caractère **institutionnel** et passe par des instances de coordination qui s'assurent de la complétude des domaines couverts, de la non-duplication des opérations. Une autre est de caractère **technique** et consiste en l'adoption de concepts, de définitions et de nomenclatures communs, en la fabrication et l'utilisation d'outils communs ou, à tout le moins, cohérents. Une troisième est de caractère **opérationnel** et consiste à réaliser des opérations (enquêtes ou recensements) utilisant des moyens en partie communs (personnel, matériel et équipement, logiciels, bases de données, moyens techniques évoqués ci-

dessus, etc.) et pouvant répondre aux besoins d'autres domaines que celui qui fait principalement l'objet des ces opérations.

Sur le plan technique, l'intégration des statistiques économiques se fait, pour une bonne part, à travers le modèle macro-économique qu'est la comptabilité nationale. La statistique agricole appartient au domaine économique (production, commercialisation, prix), mais, telle qu'elle est conçue en Afrique subsaharienne, elle est aussi très proche du domaine socio-démographique. En effet, l'agriculture est en majeure partie pratiquée par des ménages, ce que confirme l'utilisation des recensements de population comme base de sondage pour les recensements de l'agriculture¹. Mais il n'existe pas d'équivalent de la comptabilité nationale en statistique socio-démographique.

IV - Organiser les données communautaires en base de données locales

Un outil pouvant favoriser l'intégration des statistiques agricoles dans le système statistique national est une base données rassemblant les informations disponibles pour les communautés, qu'on appellera « base de données locales ». Elle sera d'abord constituée à partir des données sur les infrastructures et les équipements provenant du questionnaire localités administré pendant la phase de cartographie du recensement de population. Mais on pourra la compléter de données démographiques sommaires issues du recensement lui-même (par exemple : nombre de ménages, taille moyenne des ménages, nombre de ménages agricoles, population de la communauté par sexe, par 3 groupes d'âge, selon qu'elle est active ou non, nombre d'actifs agricoles, données simples sur les logements, etc.).

Si les statistiques agricoles sont bien intégrées dans le système statistique national, il pourra être possible d'ajouter aux rubriques traditionnelles du questionnaire localités sur les infrastructures et équipements des questions qualitatives sur l'agriculture, telles que : principales cultures pratiquées par les habitants de la localité, nature des cheptels élevés, présence d'équipements de première transformation des produits agricoles, activité forestière ou piscicole, présence d'exploitations de type moderne, etc.

V - Contrôle, enrichissement et mise à jour

On a toujours intérêt à **contrôler** ses sources. Dans le cas qui nous intéresse ici, on n'a pas la certitude que la source « questionnaire localité » soit parfaite. On cherchera donc à la contrôler à l'aide d'autres sources. On songe naturellement aux administrations et autres institutions détenant, de façon centralisée ou décentralisée, des informations similaires. Le questionnaire localité permet par exemple d'inventorier les écoles ; le Ministère de l'Éducation devrait détenir les mêmes (au moins pour ce qui est du secteur public) ; rapprocher ces deux sources permet de les contrôler mutuellement. Il en va de même pour les centres de soins dans le cas de la santé.

Faisant cette opération de contrôle, on peut en profiter pour **enrichir** la base de données locales d'informations détenues par les ministères concernés sur les établissements dont l'existence faisait l'objet du contrôle. Toujours dans le cas de l'éducation, on pourra introduire dans la base des informations sur la fréquentation de chaque école répertoriée par sexe et par classe.

Enfin, comme toute statistique, une base de données « vieillit » et ce d'autant plus vite qu'elle rassemble des informations très détaillées, ce qui est le cas d'une base locale. En effet, même dans un contexte global assez stable, les caractéristiques de chaque localité d'un pays peuvent varier considérablement. Il faut donc prévoir de **mettre à jour** la base de données à des intervalles assez rapprochés. La mise à jour peut se faire soit par une collecte directe sur le terrain, soit par recours aux administrations concernées, comme dans le cas du contrôle et de l'enrichissement. Dans le cas de l'éducation encore, le ministère établit des statistiques annuelles de fréquentation scolaire qu'on peut mobiliser pour la mise à jour de la base de données locales.

On a pris l'exemple des données sur la scolarisation, évoqué le cas de la santé. Et l'agriculture ? Il est peu probable que le ministère détienne des informations sur chaque localité. Mais il peut en détenir sur des cas particuliers (existence de fermes pilotes, ou d'exploitations hautement spécialisées). D'autre part, il dispose d'informations sur l'encadrement agricole (vulgarisation) ; celui-ci concerne un groupe de localités et il pourrait s'avérer intéressant d'introduire dans la base de données locales

¹ Dans les pays d'Afrique subsaharienne, l'appellation « recensement » est attachée aux grosses enquêtes sur la structure des exploitations.

VI - Les usages d'une base de données locales

Certaines des utilisations qu'on va lister ci-après sont communes à beaucoup de bases de données, d'autres – la troisième et pour partie la quatrième - sont plus particulières aux bases de données locales telles qu'on les a définies.

C'est un **outil de diffusion**, surtout si elle est associée à son indispensable complément, un Système d'Information Géographique, qui permettra la production de cartes thématiques. Ainsi pourront être valorisées les données d'inventaire des infrastructures et des services présents dans les villages et quartiers avec une incomparable facilité de lecture et de compréhension.

C'est un **outil de suivi des politiques**, opération qui a pris une grande importance dans le cadre des DSRP dont le suivi et l'évaluation laissent parfois à désirer, surtout sur le plan local. Pour remplir ce rôle, une base de données locales doit être mise à jour régulièrement. Ce peut être une des fonctions essentielles des services statistiques régionaux, avec la collaboration des administrations régionales.

Ce peut être une **base de sondage**, comme on l'a vu à propos de l'exemple du Togo (bien que, à l'époque et dans ce cas précis, les données en question n'étaient pas formellement organisées en base de données). On l'a dit, les enquêtes agricoles utilisent le plus souvent la même base de sondage que les enquêtes socio-démographiques (démographie, conditions de vie des ménages). Si la base de sondage est la base de données locales telle qu'on l'a esquissée (ou un sous-ensemble de celle-ci jouant le rôle d'échantillon-maître), incluant des éléments liés à l'agriculture, on disposera, pour les enquêtes agricoles, de critères de stratification et de sélection beaucoup mieux adaptés que les critères géographiques et démographiques habituellement utilisés.

C'est aussi un **outil de coordination des systèmes nationaux de statistique**. Bien conçue et gérée, une base de données locales doit faire intervenir, pour sa constitution, son enrichissement, le contrôle de sa qualité, sa mise à jour, tous les ministères et autres institutions qui détiennent des informations finement localisées. Cela ne peut se faire que s'il existe une coordination du système statistique.

C'est enfin un **outil au service de la décentralisation** pour les pays qui s'engagent sur la voie de la décentralisation administrative, par laquelle de nouvelles responsabilités sont données aux échelons régionaux du pays (régions, provinces, départements, etc.). La statistique doit permettre aux autorités locales de bien connaître le territoire qu'elles administrent et ainsi de mieux exercer leurs responsabilités. Avec une base de données locales, elle se donne la possibilité de fournir aux autorités régionales les informations nécessaires à leur action.

VII - Conclusion

On n'a pas, dans cette communication, abordé tous les problèmes que pose la constitution d'une base de données locales. Citons la définition des localités, l'emboîtement des unités géo-administratives, ou encore les questions techniques liées à la numérisation des cartes, au repérage géodésique des lieux et équipements.

On conclura sur la constatation que les outils matériels et logiciels existant aujourd'hui permettent d'aller beaucoup plus loin que naguère dans l'analyse, la présentation et la diffusion des données (et également leur archivage). Beaucoup de pays ont d'ailleurs fait des progrès considérables dans l'utilisation de ces outils qui ne sont plus expérimentaux mais pleinement opérationnels. Mais peut-être le niveau local n'a-t-il pas été suffisamment pris en compte, malgré l'existence de données.